

## VILLE DE CARCASSONNE

N° 26013

### DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023  
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### MISE À DISPOSITION DU THÉÂTRE JEAN-ALARAY POUR LISTE "CARCASSONNE AVANT TOUT" ÉLECTIONS MUNICIPALES

\*\*\*\*\*

La Commune de Carcassonne met à la disposition de la liste : « Carcassonne avant tout », représentée par Jean Claude Ramon mandataire financier, dont le siège social est 21 rue Courtejaire 11000 CARCASSONNE –.

**La présente mise à disposition est consentie le : 29 janvier 2026 à titre payant.**

La ville prendra en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

L'organisateur s'engage à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol ...)

Le présent contrat a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Il convient de procéder à la signature de ce contrat.

Carcassonne, le 23 janvier 2026

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260123-28942-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026

Publication : 10/02/2026